

#### PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SECTION INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SITES SENSIBLES

AFFAIRE SUIVIE PAR MME PHAN-DANG

201 49 56 62 21

301 49 56 64 08

31 dora.phan-dang@val-de-marne.gouv.fr

UIOM94 \ CLIS DES UIOM\ UIOM IVRY/PARIS XIII CLIS – CR Réunion sur site du 28/06/2011

# 

relative au centre de traitement multi filière IVRY PARIS XIII dit « IP XIII » implanté à IVRY-SUR-SEINE, entrée rue Bruneseau Paris XIII, propriété du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, site comprenant :

- une usine d'incinération exploitée par la société IVRY PARIS XIII
- un centre de tri exploité par la société SITA lle-de-France

# COMPTE - RENDU

# Liste des participants (Collaborateurs en italique)

14 A 2 A 2 A 2 A 2 A 2 A 2 A 2 A 2 A 2 A		Collège Administ	rations État (6/6)	
1	Préfecture du Val-de-Marne	M. CARRERE	Secrétaire Général Adjoint, Président CSS	
2	Préfecture du Val-de-Marne	Mme DURNFORD	Chef de Bureau (DAGE/3)	
3	Préfecture du Val-de-Marne	Mme PHAN DANG	Adjoint + Secrétariat CSS	
4	DRIEE IDF/UT 94 (IIC) (1)	M. CHABANE	Chef de l'UT94	
5	DRIEE IDF/UT 94 (IIC)	Mme POLVÈCHE	Ingénieur inspecteur des IC	
6	DRIEA/UTEA 94/SERU (2)	M. COLLINET	Chargé d'études Risques et Bruit	
7	ARS/DT 94 (3)	M. BUCKENMEIER	Ingénieur d'études sanitaires	
10000000 200000000000000000000000000000		Collège « É	Elus » (6/9)	
8	Mairie d'IVRY-SUR-SEINE	M. GOSNAT	Maire + Mandat de Mme SPIRO, Conseillère Municipale	
9	Mairie d'IVRY-SUR-SEINE	Mme LOICHOT	Conseillère Municipale	
10	Mairie d'IVRY-SUR-SEINE	Mme SCHIAVI	Conseillère Municipale	
11	Mairie d'IVRY-SUR-SEINE	M. STAMPFLER	Chargé de mission DST	
Mai	rie d'IVRY-SUR-SEINE, conseiller	s municipaux absents : MM	LECLERCQ et MARTINEZ	
12	Mairie de Paris 13 <sup>eme</sup>	M. CATELAN	Adjoint au Maire de Paris 13 <sup>eme</sup>	
13	Syctom (4)	M. LABROUCHE	Directeur Général des Services	
14	Syctom	M. FOURNET	Directeur G <sup>ar</sup> A <sup>or</sup> Ivry-Paris XIII	
15	Syctom	Mme MAUVILLAIN	Directrice du Développement Durable	
16	Syctom	Mme GRASTILLEUR	Ingénieur à la DGAEPD	
17	Syctom	Mme BARA	Ingénieur à la direction du développement durable	
18	Syctom	M. ABDOULAZIZE	Ingénieur DGA IPXIII	
19	Syctom	Mme BORDES	Direction de la Communication	
Rég	ion Ile-de-France : Mme SABBAN	, Conseillère régionale IDF,	absente excusée	
		Collège « Riverains e	t associations » (4/9)	
20	Riverains Paris 13 <sup>eme</sup>	M. TOKA	« Sentinelle »	
Rep	résentants des riverains d'IVRY-S	UR-SEINE : MM DIONISI e	t FLORENTIN, absents participation non confirmée	
Rep	résentants des riverains de Paris	13 <sup>eme</sup> : Mme DAVY, absente	e participation non confirmée	
21	Association « Passerelles »	Mme CONNAN	Présidente	
22	Association « Petit Ivry» (5)	M. BARETH	Président	
23	Association « À suivre »	M. MARCON	Mandat de Mme MOOG, Présidente	
	o des entreprises d'Ivry : Mme MÉ			
Ave	nir Projet Ivry Commerçants Artisa			
2000000	Levin	Collège « Expl		
24	IP XIII	M. MAURY	Manager Général IP XIII	
25	IP XIII	M. TÊTE	Directeur Technique Exploitations	
26	IP XIII	M. NEMR	Responsable Exploitation	
27	IP XIII	Mme GILLI	Responsable QSE	
28	SITA Ile-de-France	M. COILLOT	Responsable d'Exploitation Centre de tri IVRY-PARIS13	
29	SITA Ile-de-France	M. GUÉRIN	Directeur Agence SITA IDF	
		Collège « Sal		
30	IP XIII	M. VALANCHER	Délégué salariés, usine IP13	
31	IP XIII	M. HÉLIÈS	Délégué salariés, usine IP13	
32	IP XIII	M. SALOMÉ	Délégué salariés, usine IP13	
33	IP XIII	M. MERCIER	Mandat de M.QUENTIN, Délégué salariés usine IP13	
34	SITA lie-de-France	M. DIAKITE	Délégué salariés centre de tri IVRY	
35	SITA Ile-de-France	M. DANTHIOKO	Délégué salariés centre de tri IVRY	

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France/Unité Territoriale du Val-de-Marne

(3)

Association du Petit Ivry Contre le Bruit et pour la Qualité de la Vie

Quorum de 18 membres atteint (27 membres titulaires présents sur 36)

<sup>(</sup>Inspection des Installations Classées)

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France/Unité Territoriale de l'Equipement et de l'Aménagement du Val-de-Marne/Service Environnement et Réglementation de l'Urbanisme

Agence Régionale de Santé/Délégation Territoriale du Val-de-Marne (Service santé environnement)
Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers (4)

## ORDRE DU JOUR

- ① Installation de la CSS : élection des membres du Bureau ; approbation du règlement intérieur (Projet joint à chaque convocation) et répartition du nombre de voix
- ② Présentation par les exploitants de leur dossier d'information du public pour l'année 2011 (SITA & IP XIII) et d'une synthèse des principaux résultats de leur activité, disponibles pour 2012
- ③ Point sur l'avancement du projet de transformation du centre d'incinération avec valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII
- Débat et questions diverses

জ জ জ

# Propos introductifs de M. CARRERE, Président de la CSS

« Mesdames et Messieurs les élus, merci de votre présence pour la réunion d'installation de la commission de suivi de site (CSS) en remplacement et dans la continuité de l'ancienne CLIS.

Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine, que je remercie également, m'a prévenu qu'il arriverait un peu plus tard.

Merci bien évidemment, à M. le Directeur Général du Syctom, pour avoir accepté d'organiser aujourd'hui cette première réunion de la CSS sur le site même de l'installation.

Merci également à ses collaborateurs et aux responsables d'exploitation de leur accueil et de leur disponibilité.

Mes remerciements aux représentants des associations, des riverains et des salariés des 2 sociétés, nouvellement venus au sein de la commission.

Merci aussi aux représentants des services de l'État, de participer à cette réunion.

L'ordre du jour est particulièrement fourni.

Il sera consacré, dans sa première partie, aux modalités d'installation de la CSS. Je vous demanderais, pour ce faire, d'approuver le règlement intérieur dont le projet vous a été envoyé avec la convocation.

Le règlement intérieur constitue un plus au regard de l'ancienne CLIS, car chacun d'entre vous dispose d'un nombre égal de voix : dans cette CSS, 54 voix par collège, soit, 9 voix chacun pour les 3 collèges de 6 membres et 6 voix chacun pour les 2 collèges de 9 membres.

Le détail du calcul des voix est explicité à l'article 12 du règlement.

Nous élirons également les membres du Bureau.

Nous passerons ensuite, aux présentations des exploitants Sita d'abord pour le centre de tri, puis IP 13 pour l'usine d'incinération, et, puisqu'il n'y a pas eu de réunion de la CLIS l'année dernière, les exploitants ont prévu de faire une synthèse des principaux résultats de leur activité, disponibles pour 2012.

Ensuite le Syctom, propriétaire des infrastructures pourra nous parler de l'avancement du projet de transformation du centre d'incinération avec valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII (méthanisation) et enfin nous pourrons passer aux questions.

Je déclare la CSS IVRY-PARIS XIII installée. »

90 90 90

En attendant l'arrivée de M. Le Maire d'Ivry-sur-Seine, M. CARRERE demande à la société SITA, de présenter le bilan des activités du centre de tri et de la déchèterie d'Ivry-Paris 13 –

# Point 2 de l'ordre du jour

# Présentation par M. COILLOT, Responsable d'Exploitation SITA IDF, centre de tri

## Cf. ANNEXE II - SITA IDF-IVRY PARIS 13

http://www.val-de-mame.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/DECHETS

#### SOMMAIRE

# Page 5 - Bassin versant du centre de tri d'Ivry-Paris 13ème

<u>Val-de-Marne</u>: Cachan, Charenton-le-Pont, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Kremlin-Bicêtre, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Valenton, Villejuif, Vincennes, Vitry-sur-Seine

Paris: 2ème, 5ème, 12ème et 13ème

# Pages 6 à 8 - Présentation du centre de tri d'Ivry-Paris 13ème

En service depuis 1997, rénové à l'arrivée de l'exploitant actuel SITA, en 2005 (mise en place d'une machine de tri optique et d'un trommel) et en 2007 (2ème machine de tri optique sur la ligne de la grande fraction afin d'améliorer les performances)

#### Pages 9 à 11 - Présentation de la chaîne de tri

Etape 1 : Alimentation - Pré tri - Séparation grande fraction et moyenne fraction

Etape 2 : Séparation magnétique et tri optique

Etape 3: Finalisation du tri en cabine

# Pages 12 à 20 - Bilan d'exploitation du centre de tri d'Ivry-Paris 13ème

Année	Tonnage total traité	Tonnage total valorisé	
2011	29 624	20 739	
2012	29 466	19 750	

Le pourcentage de matériaux non recyclables arrivant sur le centre de tri reste, en 2011 et 2012 à des niveaux supérieurs ou équivalents à 20%...

# Pages 21 à 25 – Bilan d'exploitation de la déchèterie d'Ivry-Paris 13ème

En 2011 et 2012, à la déchetterie ouverte de 10h à 18h uniquement aux particuliers : presque 6 000 tonnes d'apports...

# Questions/Réponses ↓

Mme CONNAN, Présidente de l'association « Passerelles » s'étonne du taux de refus de tri de 31% et demande des éclaircissements sur les niveaux de pourcentages de refus de tri.

M. LABROUCHE, Directeur Général du Syctom, réitère sa remarque lors de la réunion de l'ancienne CLIS, le 28 juin 2011, à savoir, que la qualité de la collecte sélective demeure imparfaite du fait du non respect des consignes par les particuliers (refus de tri supérieurs à 20%). Pour inverser cette tendance, le Syctom travaille actuellement sur la sensibilisation, la communication de proximité, la diffusion de consignes de tri plus explicites. Le but étant de faire respecter les consignes de tri pour ne pas dégrader la collecte sélective.

Mme LOICHOT, Conseillère municipale d'Ivry, interroge sur la politique du Syctom en ce qui concerne les sacs plastiques.

M. LABROUCHE précise qu'une expérimentation de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques, initiée par Éco-Emballages et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), est en cours sur le périmètre du bassin versant de SEVRAN (Seine-Saint-Denis).

Le bilan sera réalisé fin 2013 afin de déterminer la faisabilité d'une généralisation à l'ensemble du territoire.

- M. TÊTE, Directeur Technique Exploitations de SITA souligne que l'extension du tri aux sacs plastiques est expérimentée par SITA dans un centre de tri situé dans l'Oise.
- M. CATELAN, Adjoint au Maire de Paris 13<sup>ème</sup>, ajoute que les refus de tri sont dus aux mauvaises pratiques de recyclage de certains usagers (Sacs plastiques dans la benne jaune pour les déchets recyclables, au lieu de la verte pour les déchets ménagers non recyclables).

.../...

- M. MARCON, mandaté par Mme MOOG, Présidente de l'association « À suivre » demande comment sont traités les apports de déchets verts.
- M. COILLOT, responsable exploitation de la déchèterie de SITA, précise que ces déchets sont envoyés vers une unité externe de compost.
- M. BARETH, Président de l'association du Petit Ivry Contre le Bruit et pour la Qualité de la Vie souhaite connaître le devenir des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ainsi que les précautions qui sont prises pour leur stockage.
- M. COILLOT, répond qu'un container spécifique est mis à la disposition à la déchèterie par Écosystème qui s'occupe du recyclage de ces déchets.



## Point 1 de l'ordre du jour

M. CARRERE, dès l'arrivée de M. GOSNAT, Maire d'Ivry-sur-Seine, demande à procéder à l'approbation du Règlement Intérieur puis à l'élection des membres du Bureau.

À la remarque de Mme LOICHOT, Conseillère municipale d'Ivry, sur le délai de 14 jours qu'elle estime trop court pour pouvoir étudier les documents papiers annexés à la convocation, il est répondu que l'envoi à chaque membre de la CSS a d'abord été effectué par courrier électronique sur le site de partage https://envol.interieur.gouv.fr/linshare/ (Cf. article 7.1 du Règlement Intérieur)

Sur la représentation dans le collège « Riverains et associations » il est répondu à Mme CONNAN de l'association « Passerelles », que la nomination dans ce collège, de 4 « sentinelles » pour représenter les riverains d'Ivry et de Paris 13ème et l'adjonction de deux nouvelles associations (Club des entreprises d'Ivry et APICA Avenir Projet Ivry Commerçants Artisans) résulte d'un choix concerté entre la Mairie d'Ivry-sur-Seine et le Syctom, avec accord de M. Le Préfet, pour une instance élargie par rapport à l'ancienne CLIS.

Dans cette optique, M. CARRERE en tant que Président de la CSS, n'émet pas d'objection à la proposition de M. LABROUCHE, concernant la composition du bureau, d'élire 2 membres par collège au lieu d'un seul prévu initialement.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR de la CSS Ivry-Paris 13

Le règlement intérieur afférent au fonctionnement de la CSS est approuvé à l'unanimité.

## BUREAU de la CSS lvry-Paris 13

La composition du bureau est approuvée à l'unanimité : 2 membres désignés par collège \( \preceq \)

# 1- Collège « Administrations de l'État » :

✓ 2 représentants de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France : Le Chef de l'Unité territoriale du Val-de-Marne et l'inspecteur des installations classées du secteur, ou leurs représentants

## 2 -Collège « Élus » :

- ✓ M. Pierre GOSNAT, Maire d'IVRY-SUR-SEINE, ou son représentant
- ✓ M. Le Président du Syctom ou son représentant

#### 3 -Collège « Riverains et associations » :

- ✓ M. Serge TOKA « Sentinelle » au titre des riverains du 13<sup>ème</sup> arrondissement ou son représentant
- ✓ Mme Anne CONNAN, Présidente de l'association « Passerelles », ou son représentant

#### 4 -Collège « Exploitants »:

- ✓ M. Paul MAURY, Manager général société IP XIII ou son représentant
- ✓ M. Jean-Christophe GUÉRIN, Directeur Agence Sita IDF ou son représentant

#### 5 -Collège « Salariés »:

- ✓ M. Philippe HELIÈS, salarié de la société IP13 (Usine d'incinération d'Ivry-Paris 13) ou son représentant
- ✓ M. Dimba DANTHIOKO, salarié de la société SITA (Centre de tri d'Ivry-Paris 13) ou son représentant

Le Règlement Intérieur et la composition du Bureau de la CSS d'Ivry-Paris 13, seront consignés dans un arrêté préfectoral complétant l'arrêté de création de la CSS n°2013/439 du 8 février 2013, diffusé aux membres de ladite CSS.

M. CARRERE propose de reprendre la suite du 2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour et donne la parole à la société IP XIII.

#### Point 2 de l'ordre du jour (Suite)

# Présentation par M. MAURY, Manager Général de l'unité de valorisation énergétique (UVE) exploité par la société IP XIII

## Cf. ANNEXE I - IVRY-PARIS 13

http://www.val-de-mame.pref.gouv.fr/Les-actions-de-I-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/DECHETS

#### Sommaire

Page 3 – Propriétaire (Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers) et exploitant (Sté IPXIII)

Page 4 - Fonctionnement

Page 5 - Bassin versant de l'UVE d'Ivry-Paris 13ème

Val-de-Marne ⇒ Cachan, Charenton-le-Pont, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Kremlin-Bicêtre, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Valenton, Villejuif, Vincennes, Vitry-sur-Seine

Paris ⇒ 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> (en partie), 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> (en partie), 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> (en partie)

Page 6 - Flux entrants et traités sur le site d'Ivry-Paris 13ème en 2011 et 2012

Année	Tonnages des flux entrants	Tonnages des flux traités	
2011	636 756	542 881	
2012	712 910	688 420	

Page 7 - Consommation énergétique (Gaz et électricité) et eau

Pages 8 à 9 - Modifications apportées aux installations

Travaux de renouvellement et de remise en état de matériels lancés par le Syctom depuis 2009 dans le but de prolonger l'exploitation du site jusqu'en 2019. Ces travaux ont pris fin en février 2012

Pages 10 et 11 – Valorisation énergétique et valorisation matières (Mâchefers et ferrailles)

Année	Livraison vapeur à CPCU	Vente à EDF	Mâchefers valorisés	Ferrailles valorisées
2011	976 699 tonnes 781 522 MWh	48 663 MWh	98 717 tonnes	11 114 tonnes
2012	1 314 398 tonnes 1 048 575 MWh	60 552 MWh	122 570 tonnes	13 810 tonnes

Pages 12 à 34 - Bilans des mesures des rejets et des retombées atmosphériques

Pages 35 à 42 - Bilans des mesures des rejets liquides et solides

Pages 44 à 45 - Bilans des incidents d'exploitation avec impact environnemental et détection de radioéléments

Page 46 - Plaintes pour bruit et odeurs enregistrées en 2011 et 2012

Page 47 – Communication et information.

#### Questions/Réponses 1

- M. MARCON, mandaté par Mme MOOG, Présidente de l'association « À suivre » demande si l'aluminium contenu dans les rejets atmosphériques est mesuré car il n'a pas retrouvé ce paramètre dans les mesures mensuelles (Page 15). De plus il se fait l'écho du responsable de l'école Dulcie September s'inquiétant de ne pas connaître les teneurs des rejets mesurées en cas d'incident.
- M. MAURY répond que le flux de polluants émis lors d'un incident est déterminé par rapport à la durée d'émission et sur la base des valeurs d'émission de polluants avant traitement, valeurs les plus pessimistes. De plus l'aluminium n'est pas volatile.

.../...

Mme CONNAN s'appuie sur une émission de la chaîne ARTE sur les dangers de l'aluminium pour demander que les émissions d'aluminium soient analysées. D'autre part, elle mentionne que dans l'usine d'incinération de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) la granulométrie des poussières est analysée et communiquée puisqu'on sait en effet que les particules concentrent beaucoup plus de polluants que les poussières ordinaires.

Mme MAUVILLAIN du Syctom, répond que les teneurs en aluminium ainsi que la granulométrie des poussières ont été mesurées sur une récente campagne de mesures. Les résultats ne sont pas encore disponibles.

Mme LOICHOT demande que la communication sur les incidents ne soit pas dévolue qu'au Syctom. Elle regrette la commission locale d'information et de surveillance au sein de laquelle le Préfet était le garant, notamment, d'un débat pluraliste et contradictoire.

- M. CARRERE, rappelle qu'en tant que Président de la CSS, et représentant de l'État, il assume pleinement son rôle d'arbitre neutre et impartial pour faire appliquer le droit positif.
- M. CHABANE, Chef de l'unité territoriale du Val-de-Marne à la DRIEE IDF, signale que réglementairement, l'inspection des installations classées doit être informée des incidents par l'exploitant. Par ailleurs, tout incident doit faire l'objet d'une analyse des causes et d'un retour d'expérience par l'exploitant, suivis, si nécessaire, d'une action de l'État. À titre d'exemple, l'incident du 02/10/2011 a mis en évidence la nécessité d'informer le Préfet en parallèle de l'inspection des installations classées et directement par l'exploitant, ce qui est fait systématiquement depuis cet incident.

Au-delà des contacts réguliers, le site d'Ivry-Paris XIII, fait l'objet d'inspections approfondies dans le cadre du programme pluriannuel de contrôle (PPC) de l'inspection des installations classées, ainsi que de contrôles inopinés comme mentionné dans l'exposé de M. MAURY (Page 25) :

Du 13 au 15 décembre 2011, la DRIEE a fait réaliser par un organisme extérieur agréé des prélèvements et analyses sur les rejets atmosphériques de l'installation (Lignes 1 et 2). Les résultats des analyses n'ont montré aucun dépassement des seuils réglementaires sur l'ensemble des paramètres.

M. CARRERE, ajoute que pour faire respecter la réglementation, le travail de l'État s'effectue toujours en temps masqué, en émettant, si cela s'avère nécessaire, l'arrêté d'injonction qui s'impose.

Mme LOICHOT, dénonce, en cas d'incident, le caractère, à son avis, non contradictoire des informations diffusées par le Syctom et IP XIII. Elle souhaiterait une information plus approfondie de la part des services préfectoraux.

- M. CARRERE souligne que par rapport à la démocratie réglementaire, toute personne ou association incommodée par le fonctionnement d'ICPE peut formuler une plainte écrite au Préfet, qui, selon les résultats de l'enquête de l'inspection des installations classées et si la plainte est fondée, pourra demander certains aménagements complémentaires ou prendre des sanctions.
- M. CHABANE ajoute que la DRIEE dispose d'un ensemble de moyens pour vérifier les informations envoyées par l'exploitant en cas d'incident. En outre, les sources d'alertes ne sont pas que les exploitants mais également le public.

Mme CONNAN demande si l'arrêté d'exploitation ICPE de l'usine d'IP XIII du 16 juin 2004 sera bientôt mis à jour, avec notamment les flux limites à respecter. Elle souhaite également consulter l'étude d'impact 2004.

Elle rappelle sa demande de pose d'une jauge supplémentaire des retombées atmosphériques sur le toit de l'école maternelle et primaire Dulcie September, située à 250 mètres de l'usine du Syctom.

M. CARRERE informe l'assemblée qu'une mise à jour des prescriptions applicables à l'installation doit être effectuée d'ici la fin de l'année 2013 et que l'étude d'impact peut être consultée en Préfecture.

Mme MAUVILLAIN, prend la parole pour répondre qu'une jauge supplémentaire a été posée sur le toit de la médiathèque d'Ivry-sur-Seine, conformément à la demande formulée lors de la réunion de la CLIS du 28 juin 2011 d'une mesure plus proche du site. L'école Dulcie September ne correspond pas à un point interprétable de l'impact de l'usine selon le guide de l'INERIS relatif au suivi des retombées d'une usine d'incinération. Afin de répondre de façon appropriée à la demande, il est proposé de rencontrer l'association AIRPARIF qui pourra en discutant avec les associations proposer l'étude adéquate pour répondre à leur problématique.

Mmes CONNAN et LOICHOT demandent le déplacement de la jauge de la médiathèque sur le toit de l'école Dulcie September compte-tenu de l'inquiétude des parents d'élèves. Elles souhaitent une jauge du Syctom (Impact de l'usine).

# Point 3 de l'ordre du jour

# Exposé du SYCTOM (MM LABROUCHE et FOURNET) sur l'avancement du projet de transformation du centre d'incinération avec valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII

#### Cf. ANNEXE III - Syctom IVRY-PARIS 13

http://www.val-de-mame.pref.gouv.fr/Les-actions-de-I-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/DECHETS

#### SOMMAIRE

Page 2 – Rappel du programme de l'opération adoptée le 22 juin 2011 par le comité syndical

Page 3 à 9 - Objectifs du projet

Réduction du recours au stockage (moins de 350 000 t/an) puis à l'incinération (moins de 380 000 t/an) ...

Pages 10 - Avancement du projet

Coût estimé par l'étude de faisabilité réalisée en 2011 : Premier budget d'opération 860 M. € HT (base 2011) dont 776,5 M. € HT pour la conception et la construction du centre

Pages 11 à 13 - La procédure de dialogue compétitif

Phase 1 : construction de la nouvelle UVE (Unité de Valorisation Energétique), exploitation de l'UVE existante Phase 2 : déconstruction UVE existante, construction de la nouvelle UVO (Unité de Valorisation Organique), exploitation de la nouvelle UVE

Phase 3 : mise en service industrielle du CVOE (Centre de Valorisation Organique et Energétique)

Phase 4: exploitation du CVOE

Durée globale du marché découpé en une tranche ferme (TF) pour l'exploitation de l'UVE existante et la conception du CVOE + Plusieurs tranches conditionnelles pour les constructions nouvelles et leur exploitation (TC) - 23 ans si toutes les tranches sont affermies

Cahier des charges définitif en cours de finalisation pour une offre finale à remettre par les candidats au 2<sup>ème</sup> semestre 2013 – Choix du candidat début 2014.

# Questions/Réponses \

- M. MARCON, de l'association « À suivre » demande si les paramètres incertains mesurés à l'usine de Romainville (93200) seront pris en compte pour le projet lvry-Paris XIII, s'agissant notamment, des apports pendant la phase de construction. Il demande également si la procédure de débat public peut continuer voire être rouverte en cas d'éléments modificatifs substantiels.
- M. FOURNET du Syctom précise que la finalisation en cours du cahier des charges tiendra notamment compte des évolutions du projet de Romainville mais aussi des échanges qui ont eu lieu avec les candidats. Il rappelle que la procédure de dialogue compétitif avec les candidats n'est pas achevée à ce jour.

S'agissant de la procédure de débat public, celle-ci est close depuis fin 2009, et ne pourra reprendre. Il n'en demeure pas moins que la concertation sur le nouveau projet se poursuit. En effet, après examen du bilan et du compte-rendu du débat public, le comité syndical en sa séance du 12 mai 2010, a décidé de poursuivre le projet de construction d'un centre de valorisation organique et énergétique des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII tout en organisant une concertation post débat public.

Le Syctom a dès lors organisé une série de réunions jusqu'en mai 2011 avec le comité des partenaires de cette concertation pour préciser et arrêter les grandes lignes du programme du projet et prévoit d'en organiser régulièrement avec les mêmes partenaires jusqu'en 2015.

C'est également dans ce cadre que la charte de qualité environnementale Ivry-Paris XIII élaborée par le Syctom en collaboration avec les deux mairies et le comité des partenaires de la concertation, a été finalisée en juin 2011. M. FOURNET rappelle que le rôle de cette instance sera d'observer le site d'Ivry-Paris XIII durant ses différentes phases (exploitation du centre actuel, construction du nouveau centre, exploitation et déconstruction), et de suivre, à partir d'indicateurs environnementaux (impact visuel, circulation, stationnement, propreté, déchets, bruit et vibrations, eau, odeurs, poussières), ses impacts éventuels sur la ville et ses habitants.

Les sentinelles, dont certaines siègent à la CSS, feront part de leurs observations au Syctom, qui peut ainsi mettre en œuvre des mesures correctives, de façon à réduire au maximum les nuisances.

# Point 4 de l'ordre du jour

#### Débat et questions diverses

Mme LOICHOT en tant qu'élue se pose la question de savoir si le projet d'Ivry-Paris XIII est viable. Elle espère que les riverains auront toutes les garanties nécessaires par rapport au projet, notamment au regard de l'implantation d'un site de méthanisation en zone urbaine dense, à l'instar du centre de méthanisation de Montpellier (Hérault) qui est à son avis un échec. Elle évoque le cas de l'usine de Romainville (Seine-Saint-Denis) pour laquelle les élus changeraient d'opinion.

Elle parle ensuite de la qualité des composts issus de la méthanisation qui ne seraient pas épandables par les agriculteurs.

M. FOURNET répond que l'Union Européenne n'interdit pas les composts de « TMB méthanisation » (Tri mécano-biologique). Un texte encadrant certaines valeurs seuils pour les composts issus de ce type de centres est en cours. En tout état de cause, la décision du Syctom de réaliser la partie méthanisation du projet ne sera pas engagée dans l'immédiat mais ultérieurement, bien après le lancement de la partie incinération. Il précise par ailleurs que le choix du candidat pour la réalisation du projet d'Ivry-Paris XIII se fera sur la base d'un dossier très solide, sachant que les candidats se sont entourés pour élaborer leur réponse de bureaux d'études très spécialisés (notamment dans les domaines des risques et des nuisances).

Mme CONNAN signale que tous les centres de méthanisation génèrent des nuisances graves même en zone rurale. Elle s'inquiète donc pour le projet d'Ivry-Paris XIII. Elle demande pourquoi l'enquête publique (Installations classées) n'a pas encore été lancée.

M. CARRERE rappelle que le projet est encore dans sa phase de concertation et que l'enquête publique est liée au dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées. Pour l'instant aucun dossier de demande d'autorisation soumis à l'avis des services de l'État (*Notamment de l'Autorité environnementale*) n'a été déposé.

M. FOURNET précise que la 1ère phase du projet de reconstruction pourrait être engagée en 2015/2016.

M. CARRERE considère que l'ordre du jour est épuisé. Il lève la séance à 17h50.

Pour le Préfet et par délégation Le Sous-préfet à la Ville Secrétaire Général Adjoint

Hervé CARRERE